

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
07 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
07 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Mathias LEFRANC, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Elisabeth GREGOIRE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Mesdames Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, Lydie LEBLOND, Messieurs Denis MARTIN, Emmanuel LECONTE, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.
Mme Claire TANGY qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.
M. Philippe PIERRE qui donne procuration à M. Arnaud MAHE.
M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Micheline CAVE, Françoise LENOIR.

Monsieur Joël FRANCOIS a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28

Présents : 19

Procurations : 06

Votants : 25

DEL14092023/096

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE DE LINGREVILLE.
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ARBIODANSE.

Madame le Maire propose à l'assemblée la reconduction de la convention d'utilisation de la salle communale de Lingreville au profit de l'association « Arbiодanse », chaque mercredi de 19h30 à 21h30 sur la période de Septembre 2023 à Août 2024.

Jusqu'à présent une somme forfaitaire d'un montant de 70 euros était versée par l'association pour l'année.

Les élus, après réflexion, par rapport à l'augmentation du coût de l'énergie proposent d'augmenter le tarif annuel et d'établir un forfait d'un montant de 120 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- Décide d'établir un forfait annuel d'un montant de 120 € à cette association,
- Charge Madame le Maire d'établir une nouvelle convention avec l'association « Arbiодanse » et de titrer la recette correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Joël FRANCOIS